

**VAE**  
**pour les diplômes délivrés par le**  
**Ministère de la défense**

**I Procédure**

**1-Demande de validation** : Information et conseil du candidat par les structures d'information conseil.

Ce sont :

Autorités certificatrices	Structures chargées de l'information conseil
Armée de l'air	Conseillers VAE des bases aériennes Cellules VAE des organismes certificateurs (écoles)
Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CF3I)	CF3I (cellule VAE)
Centre national des sports de la défense (CNSD)	Centre national des sports de la défense (cellule VAE)
Marine Nationale	Services régionaux de Marine Mobilité (référénts VAE)
Armée de Terre	Commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT) Cette mission sera confiée au sein des formations de l'armée de terre à une structure locale en cours de définition. Par défaut et <b>provisoirement</b> , le CoFAT assure cette information.
Gendarmerie Nationale	Bureaux RH des régions de Gendarmerie (correspondants VAE) Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN/RH/RF) - Bureau formation (cellule VAE)
Collège interarmées de défense (CID)	CID - Direction de l'enseignement
Délégation générale pour l'armement	Centre de formation de Bourges
Service de Santé des Armées	Direction Centrale du Service de Santé des Armées – Sous-direction ressources humaines
Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR)	Cellule VAE (vae-cfiar@wanadoo.fr)

Le dossier de demande de recevabilité est disponible en téléchargement sur le site VAE Intradef du SGA.

**2-Demande de recevabilité** : le candidat envoie le dossier complété à l'autorité certificatrice concernée :

Autorités certificatrices	Lieu(x) de retrait et de dépôt du Dossier VAE - imprimé Cerfa	Décideur
<b>Armée de l'Air</b>	<b>Retrait du dossier et dépôt du dossier :</b> - Personnel de l'Armée de l'Air : conseillers VAE des bases aériennes – site intranet Armée de l'Air - Personnel hors Armée de l'Air : cellule VAE des organismes certificateurs (écoles)	Commandant d'école
<b>Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CF3I)</b>	CF3I - Cellule VAE	Commandant du CF3I
<b>Centre national des sports de la défense (CNSD)</b>	Centre national des sports de la défense-Cellule VAE	Directeur général de la formation
<b>Marine Nationale</b>	<b>Retrait du dossier :</b> - Marine Mobilité (référénts VAE) sous réserve d'avoir suivi une réunion d'information VAE organisée en région par ce service. - Site Intramar, page VAE <b>Dépôt du dossier :</b> Cellule VAE de l'établissement certificateur (Ecole ou Centre d'instruction naval)	Commandant d'école ou de Centre d'instruction naval
<b>Armée de Terre</b>	<b>Retrait du dossier :</b> Site intranet CoFAT ou organisme certificateur (en relation avec la chancellerie du corps) <b>Dépôt du dossier :</b> organisme de formation dépositaire de la certification	Commandant d'école
<b>Gendarmerie Nationale</b>	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN/RH/RF) - Bureau formation (cellule VAE)	Sous directeur Ressources humaines (DGGN)
<b>Collège interarmées de défense (CID)</b>	CID - Direction de l'enseignement	Directeur du Collège interarmées de défense
<b>Délégation Générale pour l'Armement</b>	Centre de formation de Bourges	Directeur du centre de formation de Bourges
<b>Service de Santé des Armées</b>	Direction Centrale du Service de Santé des Armées – Sous-direction ressources humaines	Sous-directeur ressources humaines (DCSSA)
<b>Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR)</b>	Cellule VAE	Commandant d'école

L'acceptation ou le rejet de la demande est notifié dans un délai de 2 mois à compter de la date de dépôt, par lettre recommandée.

**3-Accompagnement** : Si la demande est recevable, le candidat doit se procurer une version informatisée du Livret 2 de description de l'expérience ainsi que le référentiel du titre visé. La procédure de retrait de ces documents est indiquée au candidat par l'autorité administrative compétente au moment de l'envoi de la décision de recevabilité. Il passe à l'élaboration de la deuxième partie du dossier pour lequel il peut obtenir un accompagnement (accompagnement facultatif). En moyenne, la durée de l'accompagnement varie de 8 à 12h00, échelonnées sur plusieurs mois.

Autorités certificatrices	Prestataire d'accompagnement
Armée de l'Air	Conseil et aide à la rédaction : conseillers VAE des bases aériennes pour le personnel armée de l'air et cellule VAE des organismes certificateurs (écoles) pour le personnel hors armée de l'air
Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie	Correspondant : CF3I – Cellule VAE vae-cfiar@wanadoo.fr
Centre national des sports de la défense (CNSD)	Conseil et aide à la rédaction : CNSD – cellule VAE
Marine Nationale	Accompagnement méthodologique : Marine Mobilité (référénts VAE) Aide technique : « professionnel ressource » défini avec le référent VAE
Armée de Terre	Aide méthodologique : DPMAT / BIRT Aide technique : DRH du corps Conseil et aide à la rédaction : cellule VAE des organismes certificateurs
Gendarmerie Nationale	Aide méthodologique : Cellule VAE /DGGN Aide technique : Bureau RH et officier spécialiste du domaine technique impliqué de la région de Gendarmerie
Collège interarmées de défense (CID)	Aide méthodologique : CID – Direction de l'enseignement
Délégation Générale pour l'Armement	
Service de Santé des Armées	
Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR)	Aide méthodologique et aide technique : cellule VAE

**4- Passage devant jury** : Le candidat adresse la deuxième partie du dossier complet à l'autorité certificatrice concernée.

Le jury procède à l'examen du dossier et reçoit le candidat en entretien (non obligatoire, peut être à l'initiative du candidat ou du jury). La personne en charge du dossier prend contact avec le candidat pour lui indiquer si sa présence pour un entretien est souhaitée par le jury. La durée de l'entretien est limitée à une heure.

Le jury peut : attribuer le diplôme, ne pas attribuer de diplôme, attribuer une partie du diplôme. La notification est envoyée par courrier au candidat par l'autorité qui délivre la certification.

En cas de validation partielle, le candidat conserve le bénéfice des modules acquis pendant 5 ans. Il peut s'engager dans une démarche de formation pour obtenir le complément du diplôme ou acquérir ces compétences par de nouvelles expériences.

## II Les certifications accessibles

Au ministère de la défense, on compte près de 130 certifications professionnelles accessibles par la VAE. Elles sont délivrées par délégation du ministre de la défense ou du ministre de l'enseignement supérieur, par les armées, les directions et les services communs suivants :

- Délégation Générale pour l'Armement ;
- Gendarmerie Nationale ;
- Armée de Terre ;
- Marine Nationale ;
- Armée de l'Air ;
- Service de Santé des Armées ;
- Centre national des sports de la défense ;
- Direction des affaires juridiques (division des affaires pénales militaires) ;
- Collège interarmées de défense ;
- Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie ;
- Centre de formation interarmées au renseignement.

La liste des diplômes est en téléchargement sur le site de la défense : [http://www.defense.gouv.fr/sga/base/diplomes\\_reconnus](http://www.defense.gouv.fr/sga/base/diplomes_reconnus)

## III Les contacts

Liste des organismes certificateurs du ministère de la défense :

### DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT

Centre de formation de Bourges (DGA)  
16, boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

### GENDARMERIE NATIONALE

Direction générale de la gendarmerie nationale  
35, rue Saint Didier  
75775 PARIS CEDEX 16

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale  
Hôtel de la marine  
74 rue Toufaire  
BP 90179  
17308 ROCHEFORT CEDEX

École de gendarmerie Châteaulin  
Caserne La Tour d'Auvergne  
TY Vougeret BP 121  
29150 CHATEAULIN

École de gendarmerie Châtelleraut  
Caserne de Laage  
36 rue Louis Braille  
BP 637  
86106 CHATELLERAUT CEDEX

École de gendarmerie Rochefort  
Rond-Point Albert Bignon  
BP 90179  
17308 ROCHEFORT CEDEX

École de gendarmerie Chaumont  
Caserne Damrémont  
1 Avenue du 109ème RI  
BP 2084  
52903 CHAUMONT CEDEX 9

École de gendarmerie Fontainebleau  
Caserne Damesne  
Place Georges Clemenceau  
77307 FONTAINEBLEAU CEDEX

École de gendarmerie Le-Mans  
19 Boulevard Paixhans  
BP 25073  
72005 LE MANS CEDEX 1

École de gendarmerie Libourne  
Caserne Lamarque-Prouteau  
15 Place Joffre  
BP 2013  
33502 LIBOURNE CEDEX

École de gendarmerie Montluçon  
Caserne Richemont  
95 Avenue Jules Guesde  
03102 MONTLUÇON CEDEX

Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie  
Le Ségala  
46500 GRAMAT

## **ARMÉE DE TERRE**

17ème Groupe d'artillerie  
BP 32  
40 602 BISCAROSSE

Ecoles de la logistique et du train  
Quartier Beaumont, rue du Plat d'étain – BP 3425  
37034 TOURS

Brigade des sapeurs-pompiers de Paris  
1, place Jules Renard – BP 31  
75823 PARIS CEDEX 17

Ecole supérieure et d'application du génie  
Quartier Eblé, 106, rue Eblé – BP 4125  
49041 ANGERS CEDEX

Centre de formation de la défense nucléaire, biologique et chimique  
Quartier Bonaparte – BP 400  
83007 DRAGUIGNAN CEDEX

Ecole d'application de l'aviation légère de l'armée de terre  
Base école général Lejay  
83340 LE CANNET DES MAURES

Ecole des Fourriers de Querqueville  
BP 30  
50115 CHERBOURG ARMEES

Etablissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre  
Route nationale 10 – BP 104  
78210 SAINT CYR L'ECOLE

Ecole supérieure et d'application du matériel de Bourges  
Quartier Carnot – BP 24  
18998 AVORD ARMEES

Ecole supérieure et d'application des transmissions  
Quartier Leschi – BP 18  
35998 RENNES ARMEES

Ecole des troupes aéroportées  
Camp d'Astra  
64082 PAU CEDEX

28ème groupe géographique  
Quartier lieutenant-colonel Abescat – BP 209  
89306 JOIGNY

## **MARINE NATIONALE**

Ecole des Fusiliers-Marins  
BP 51  
56998 LORIENT ARMEES

Centre d'Instruction Naval de SAINT-MANDRIER  
BP 500  
83800 TOULON ARMEES

Ecole de Plongée  
BP 311  
83800 TOULON ARMEES

Ecole des Applications Militaires  
de l'Energie Atomique  
BP 19  
50115 CHERBOURG ARMEES

Ecole des Fourriers de Querqueville  
50115 CHERBOURG ARMEES

Ecole des marins-pompiers de MARSEILLE  
9, Boulevard de Strasbourg  
BP 18  
13998 MARSEILLE ARMEES

Ecole de manœuvre et de navigation  
BP 600  
29240 BREST ARMEES

Ecole des marins météorologistes océanographes  
42 avenue Coriolis  
BP 06  
31998 TOULOUSE ARMEES

Ecole du SHOM  
13 rue du Chatellier  
BP 8  
29240 BREST ARMEES

Ecole Navale  
BP 600  
29240 BREST ARMEES

Ecole du personnel volant  
BAN NIMES-GARONS EPV  
30998 NIMES ARMEES

Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air – Détachement Marine  
Base aérienne 721  
17133 ROCHEFORT AIR

## **ARMÉE DE L'AIR**

Ecole militaire de l'air  
Base aérienne 701  
13661 Salon-de-Provence CEDEX

Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air  
Base aérienne 721  
17133 ROCHEFORT AIR

Centre d'instruction du contrôle et de la défense aérienne.  
Base Aérienne 118  
40998 MONT DE MARSAN Armées

Ecole de pilotage de l'armée de l'air.  
Base aérienne 709  
16109 COGNAC AIR

Ecole de l'aviation de chasse  
Base aérienne 705  
Route nationale 10  
37076 TOURS CEDEX

Ecole de l'aviation de transport  
Base aérienne 702  
BP 1  
18998 AVORD ARMEES

Centre d'instruction des équipages de transport  
Base aérienne 101  
Avenue du. Général Joseph Edouard BARES  
31998 TOULOUSE ARMEES

Escadron de formation des commandos de l'air 08.566.  
Base aérienne 102  
BP 01  
21998 DIJON ARMEES

Service logistique du commissariat de l'air 70.510  
Bureau organisation  
Base aérienne 217  
91224 BRETIGNY-SUR-ORGE Cedex

Section air à l'Ecole des fourriers de Querqueville  
BP 30  
50115 CHERBOURG ARMEES

Centre de formation des techniciens de la sécurité de l'armée de l'air  
Base aérienne 120  
33164 CAZAUX Air

Escadron de formation au renseignement 20.530  
Base aérienne 128  
57998 METZ Air

### **CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DÉFENSE**

Centre national des sports de la défense  
Camp Guynemer –  
77307 FONTAINEBLEAU CEDEX)

### **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DIVISION DES AFFAIRES PÉNALES MILITAIRES)**

Tribunal aux armées  
BP 421  
00477 ARMEES

### **COLLÈGE INTERARMÉES DE DÉFENSE**

Collège interarmées de défense  
Ecole militaire  
21, place Joffre  
BP46 – 00445 ARMEES

## **CENTRE DE FORMATION ET D'INTERPRÉTATION INTERARMÉES DE L'IMAGERIE**

Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie  
DRM/CF3I – BCAC  
Case 75/F  
00450 ARMEES  
vae-cfiar@wanadoo.fr

## **CENTRE DE FORMATION INTERAMEES AU RENSEIGNEMENT**

Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR)  
BP n° 21034  
67071 STRASBOURG CEDEX